

CHITES DUES A L ALCOOL

Par Poussycat Postée le 23/06/2024 08:28

Que pouvons nous faire . Ma fille est repartie dans l alcool aussitôt apres sa cure et depuis elle tombe tres souvent . La derniere fois sur la tete . Son conjoint est à bout et nous demande de la reprendre chez nous ce que nous refusons l ayant déjà fait et ça c etait mal terminé. Que peut on faire ? Elle dit qu elle ne boira pas chez nous .et ne peut plus rien faire à part boire. Elle a oerfu son permis et est en arret maladie . Ca fait un an que nous avons compris qu elle etait addict . Nous sommes tres inquiet pour la suite . Je me fait suivre dans un csapa pour l aider et m aider mais ca devient de plus en plus dur. Merci d avance pour vos conseils .

Mise en ligne le 24/06/2024

Bonjour,

Nous sommes sensibles à votre détresse face à la situation que vous vivez avec votre fille. Nous comprenons qu'elle dispose d'une prise en charge en addictologie et qu'elle a repris ses consommations après sa récente cure.

Le retour à la maison et à la vie "normale" est souvent très délicat après un sevrage hospitalier. La personne était dans une sorte de bulle où tout était centré sur elle et sur l'objectif de retrouver du bien être sans le produit alcool. Le retour chez soi, dans le cadre familial peut faire resurgir des problématiques que la personne avait mis de coté pendant le séjour ou des inconforts émotionnels qu'elle vivait avant et que l'alcool apaisait.

Cette reprise de consommation que votre fille est en train de vivre est fréquente et fait partie du chemin. Il va s'agir pour elle de faire le point sur ses objectifs de manière à évaluer son positionnement par rapport à l'alcool pour son présent et son futur. Il serait dommage qu'elle se mette en échec à cause de cette "rechute". Il nous parait donc important qu'elle continue son suivi en ambulatoire dans un CSAPA pour retravailler ses besoins et objectifs de vie et pourquoi pas ré-envisager un sevrage hospitalier et peut-être une post-cure si le temps du sevrage lui parait trop court.

Nous entendons que son conjoint souhaite qu'elle aille vivre chez vous et que ses promesses de ne pas consommer à votre domicile semblent irréalistes. Vous avez tout à fait le droit de choisir ce qui est possible ou non pour vous. Il pourrait être judicieux d'aborder cette question avec votre fille, son conjoint et vous même dans le cadre d'une médiation familiale. Vous pouvez en cela être aidée par le CSAPA auprès duquel vous avez un suivi. Il est important que vous ne restiez pas seule avec ces inquiétudes et que vous puissiez avoir autour de vous des personnes ressources et des professionnels qui vous aideront à y voir plus clair.

A titre d'information, nous vous joignons un article issu de notre site internet intitulé 'comment aider un proche qui a rechuté'. Nous espérons que vous y trouverez des clés de compréhension.

Si vous souhaitez contacter un de nos écoutants pour échanger plus amplement, nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h du matin au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Avec tout notre soutien,

Bien cordialement,

En savoir plus :

- comment aider un proche qui a rechuté